

LA SCÈNE INDÉPENDANTE SE FÉLICITE DU RAPPORT DE L'INSPECTION DE L'IGAC SUR LE SYSTÈME D'AIDE DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ

La Scène Indépendante se félicite que le rapport de la mission des inspecteurs de l'IGAC (Inspection générale des affaires culturelles) sur l'ASTP ait repris l'ensemble des **observations formulées depuis de nombreux mois par La Scène Indépendante** concernant l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé) et **qui ont été corroborées** par ce rapport portant sur "Le système d'aide de l'Association pour le soutien du théâtre privé".

La Scène Indépendante **prend acte des constats faits et publiés dans le rapport** de la manière suivante :

« garantir la transparence des aides et l'égalité de traitement entre les bénéficiaires des subventions »

page 8

« Publier les décisions d'attribution d'aides sur le site internet de l'ASTP en mentionnant le nom des entreprises bénéficiaires et les montants accordés »

page 9

« depuis 2019, à l'exception des deux vice-présidents, tous les membres du bureau sont également membres du SNDTP. »

page 31

« réserver les aides de l'Association à ses seuls membres est donc contraire à la réglementation qui encadre la taxe sur les spectacles »

page 35

« La différence quantitative entre les contributeurs (un millier en 2022) et les bénéficiaires (membres actifs de l'ASTP, 53) est à cet égard parlant. Les bénéficiaires représentent donc moins de 6% des redevables en 2022 »

page 48

« en 2022, le montant des subventions reçues par les théâtres appartenant au groupe Fimalac s'est élevé à 24% des montants attribués. »

page 50

« le système assurantiel sur lequel repose le soutien au théâtre privé s'est donc peu à peu transformé en rente »

page 50

« Refondre la gouvernance de l'ASTP pour renforcer la démocratie de l'Association et diversifier ses instances »

page 9

« Une gouvernance qui demeure verrouillée malgré les réformes en cours »

page 31

« instances [...] peu renouvelées [...] une prédominance du SNDTP [...] les décisions sont concentrées entre les mains d'un nombre restreint de personnes. »

page 32

« absence de lisibilité et de transparence du dispositif d'aide »

page 40

« un effet de rente se substitue à la solidarité » « Ainsi, 53 salles ont été bénéficiaires de subventions sur la période. Mais en regroupant les salles appartenant au même théâtre, ce ne sont plus que 47 théâtres * qui ont été bénéficiaires d'aides »

page 49

« le mode de calcul (élaboration des devis et présentation du TOM) du remboursement de la garantie transforme celle-ci en subvention en grande partie non-remboursable »

page 49

Le rapport souligne la nécessité d'« Engager sans tarder une réflexion approfondie sur la modernisation d'ensemble du système d'aide de l'ASTP ».

La Scène Indépendante demande donc au ministère de la Culture **la mise en place, dès que possible, d'une commission ad hoc présidée par le ministère de la Culture composée à part égale de toute la diversité des représentants de la filière, afin de procéder à la mise en œuvre des huit recommandations du rapport, à commencer par la transformation de la gouvernance, la mise en œuvre d'une réelle transparence et la refonte des dispositifs d'aide, afin qu'elles soient plus équitables entre les différents professionnels du secteur théâtral.**

Par ailleurs, au regard des taux de subvention élevés et récurrents, de certains théâtres privés parisiens*, **pourrait être soulevée la question de l'appartenance au secteur privé** ; ces montants et critères de financement répondant à une logique de financement du secteur public.

Enfin, **La Scène Indépendante a toujours salué le travail de la déléguée générale et du président de l'ASTP** dans la réforme engagée, ce que le rapport n'a pas manqué de souligner.

Nous remercions Rima Abdul Malak ainsi que les équipes du ministère de la Culture avec qui nous renouvelons notre promptitude à travailler sur cette réforme.

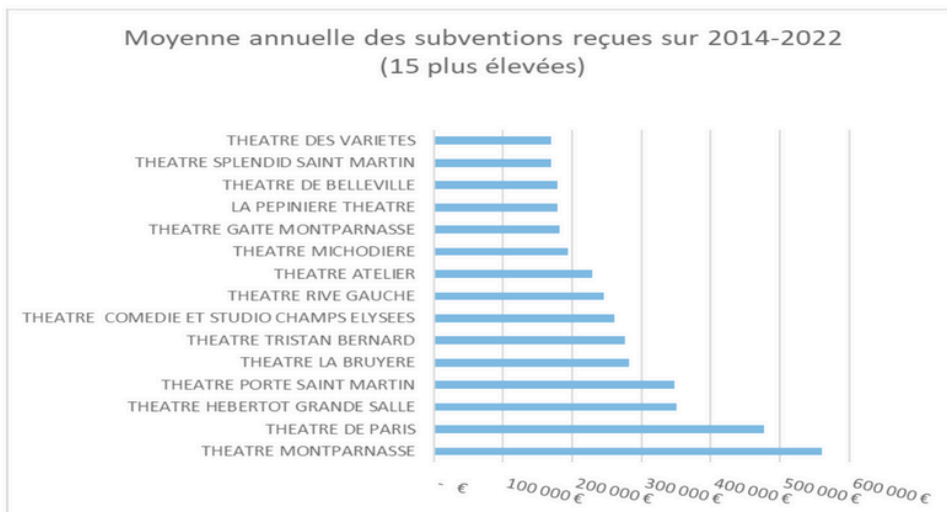


RAPPORT À TÉLÉCHARGER

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/le-systeme-d-aide-de-l-association-pour-le-soutien-du-theatre-privé>

* Annexe1 - en page 49

Graphique n°4. Moyennes annuelles des subventions les plus élevées entre 2014 et 2022



► Source : mission d'après données ASTP

2/2

LA SCÈNE INDÉPENDANTE (ex-SNES), **Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**, syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente et défend **400 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques...** ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public...

www.lasceneindependante.org

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris - 01 42 97 98 99

syndicat@lasceneindependante.org

Contact

Communication / Relations presse

Chrystèle Jongenelen

c.jongenelen@lasceneindependante.org

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58